

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132802DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mai 2014.

Le directeur d'unité  
Anthony Pugsley